



Mise en œuvre des engagements politiques en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes: Théorie du changement de la Budgétisation Sensible au Genre¹

Introduction:

La budgétisation sensible au genre (BSG) est une approche qui vise à faciliter la cohérence entre planification/programmation budgétaires du gouvernement d'une part et les objectifs de l'égalité entre les sexes tout en veillant à ce que les plans gouvernementaux incluent des programmes qui s'attaquent aux inégalités de genre et que les budgets gouvernementaux incluent les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de ces programmes. Le principe de base qui sous-tend le concept et la pratique de la BSG est que le budget reflète les valeurs et priorités d'un gouvernement telles qu'elles sont traduites dans les investissements financiers visant à mettre en œuvre les engagements à l'égard des différents objectifs sociaux et économiques. En conséquence, les engagements nationaux à l'égard de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes doivent être reflétés dans ces budgets.

Depuis 2001, l'UNIFEM soutient les initiatives de budgétisation sensible au genre (BSG) dans plus de 35 pays et s'est positionné en tant que chef de file et facilitateur de la BSG au niveau des pays. Le premier programme mondial de l'UNIFEM relatif à la BSG a été lancé en 2001 et a fourni un appui technique et financier aux initiatives de budget genre en Amérique latine, en Afrique, en Asie/Pacifique et dans les Etats arabes. Ce programme a inspiré de nombreuses initiatives de BSG qui vont au-delà du cadre du programme originel et a approfondi le travail en mettant l'accent sur l'intégration du genre dans les systèmes de gestion des finances publiques, tout en soutenant l'application de la BSG aux niveaux sectoriel et local, en appliquant les principes de BSG à l'assistance au développement à l'étranger (ADE), en élaborant des partenariats pour le renforcement des capacités et en renforçant l'utilisation de la BSG dans le système des Nations Unies et au-delà.

En 2009, la programmation de la BSG par l'UNIFEM consistait en un portefeuille de programmes transrégionaux, régionaux et nationaux qui couvrent les pays suivants:

- 8 pays d'Amérique latine (Bolivie, Pérou, Equateur, Argentine, Brésil, Honduras, Uruguay, Venezuela)
- 4 pays d'Europe centrale et orientale (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Albanie, Macédoine)
- 3 pays de la Communauté des Etats Indépendants (Kirghizistan, Kazakhstan, Moldavie)
- 7 pays d'Asie (Afghanistan, Pakistan, Philippines, Timor Oriental, Indonésie, Inde, Népal)

¹ Pour tout commentaire ou toute question, veuillez contacter: nisreen.alami@unifem.org

- 4 pays arabes (Egypte, Maroc, Tunisie, Territoires Palestiniens Occupés)
- 11 pays d'Afrique (Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Sierra Leone, Rwanda, Cameroun, Zambie, Mali, Níger, Kenya, Ethiopie)

Une évaluation globale externe du travail de l'UNIFEM en matière de BSG a été menée en décembre 2009. L'évaluation a relevé que les expériences soutenues par les programmes de l'UNIFEM incluaient un large éventail d'interventions engageant de multiples points d'entrée et parties prenantes et appliquant un ensemble divers d'outils et d'approches. Si cette diversité est venue s'ajouter à la richesse de l'apprentissage et faciliter l'émergence de bonnes pratiques, l'évaluation a souligné que cette diversité a pu toutefois donner lieu à des interprétations différentes de la définition et de la finalité de la BSG parmi ceux et celles qui sont concernés par la mise en œuvre des initiatives de BSG.

Cette note entend contribuer à donner davantage de clarté à la théorie du changement de l'UNIFEM en matière de travail sur la BSG et identifier les implications de cette théorie du changement en relation avec la conception du programme, la mise en œuvre et le suivi des résultats. Cette théorie du changement décrit la logique se trouvant derrière le travail de la BSG en tant qu'approche utilisée dans le traitement des inégalités dans la mise en œuvre par les gouvernements nationaux des engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes.

Cette note explique comment la BSG en tant qu'approche peut faciliter la mise en œuvre des engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes et indique là où il est nécessaire d'intervenir afin de réaliser les résultats souhaités tout en capitalisant sur les expériences de l'UNIFEM dans ce domaine. La théorie du changement établit des normes pour mesurer les progrès en utilisant les normes fondées sur les droits tels qu'elles sont définies dans la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La théorie générale du changement de la BSG se résume dans un sens générique. Toutefois, la théorie du changement peut être davantage affinée dans le contexte des interventions programmatiques afin de la rendre mieux adaptée à des points d'entrée spécifiques au niveau de chaque pays avec un champ plus ciblé. La théorie du changement décrite dans cette note se rapporte tout particulièrement au chapitre des dépenses dans le budget qu'elles proviennent de ressources nationales ou de l'aide au développement à l'étranger (ADE). Elle n'inclut pas les interventions du travail de BSG liées aux politiques budgétaires et fiscales.

Le principal défi sous-tendant les engagements politiques à l'égard de l'égalité entre les sexes:

Les gouvernements du monde entier se sont engagés à promouvoir l'égalité entre les sexes et à réaliser les droits des femmes. Ces engagements sont exprimés à travers la ratification de la CEDAW, dans les constitutions, les lois, les documents de politique nationale dont les plans d'égalité entre les sexes et les stratégies nationales de développement. La mise en œuvre de ces engagements exige des gouvernements qu'ils prennent une série d'actions dont la formulation de politiques qui contribuent à éliminer les discriminations fondées sur le genre, garantissent les droits des femmes et fournissent les services nécessaires à la réalisation de ces engagements. Ces actions nécessitent des ressources financières, des mécanismes institutionnels et des cadres de responsabilisation qui devraient être intégrés dans les plans et les budgets nationaux en vue de permettre leur mise en œuvre.

En pratique, les actions visant à mettre en œuvre les engagements en matière d'égalité entre les sexes et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont souvent absentes des plans et budgets gouvernementaux. Jusqu'à une date récente, les commentaires de clôture du

Comité de la CEDAW à propos de la persistance des inégalités de genre n'étaient pas systématiquement suivis par des actions concrètes ou des engagements financiers de la part des gouvernements. De même, les lois portant sur la violence à l'égard des femmes, l'égalité entre les sexes, la protection sociale, les soins de santé primaire sont rarement accompagnées des fonds nécessaires pour les mettre en œuvre. Les Plans d'action nationaux pour l'égalité entre les sexes incluent rarement des objectifs de mise en œuvre qui sont intégrés dans les Stratégies de développement national et des mécanismes de financement et de mise en œuvre.

Aperçu sur les progrès en matière d'égalité entre les sexes:

Les revues des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2010 ont relevé des avancées insuffisantes en matière de réalisation des cibles d'égalité entre les sexes (ODM3), de réduction de la mortalité maternelle (ODM5) et de traitement des questions d'équité dans les efforts visant à réaliser le reste des objectifs des OMD. "Environ 64% des cibles des OMD concernant les objectifs liés à des prestations (2, 3, 6 et 7) sont 'hors circuit'. L'analyse de cette sous-performance du point de vue genre souligne l'insuffisance des ressources et de liberté d'accès des femmes aux services, les doubles rôles remplis par les femmes en tant que soutiens de famille et pourvoyeuses de soins et l'absence des voix des femmes pour peser sur l'élaboration des politiques en matière de fourniture de services et de façon plus générale des politiques de développement et d'assistance".

A qui incombe la responsabilité?

La responsabilité de la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité entre les sexes, de droits des femmes et de garantie des ressources financières nécessaires à ces engagements incombe essentiellement aux Etats parties aux engagements en matière d'égalité entre les sexes (gouvernements nationaux et bailleurs de fonds). Alors que les ressources financières publiques sont généralement limitées, cette responsabilité exige que les fonds publics (provenant des ressources nationales, de l'activité économique, de l'assistance au développement à l'étranger et des emprunts) soient effectivement utilisés dans le but d'éradiquer les inégalités et de réaliser les objectifs du développement. D'autres sources de financement (par exemple les fonds verticaux soutenus par le secteur privé et les organisations financières internationales) jouent également un rôle clé dans l'impact produit sur les capacités des femmes. Toutefois, la responsabilité relève de prime abord du domaine de l'Etat.

Dans un certain nombre de pays, l'ADE représente environ 30-50% du budget national traduisant ainsi un poids significatif de l'ADE. Les bailleurs de fonds peuvent eux aussi jouer un rôle important par rapport aux priorités de développement national et aux politiques économiques et sociales grâce à leur assistance technique, aux politiques commerciales et aux relations politiques. Outre les engagements d'ADE formulés dans le Sommet du Millénaire et lors des forums politiques sur le Financement du Développement (Monterrey 2002 et Doha 2007), les pays donateurs sont tenus à travers leurs engagements internationaux et nationaux à l'égard de l'égalité entre les sexes de veiller à la conformité de leur ADE et de leurs politiques économiques avec ces engagements. Par conséquent, la responsabilité vis-à-vis de la nécessité de garantir l'adéquation et la qualité du financement du développement incombe tout autant aux gouvernements nationaux qu'aux gouvernements donateurs.

Avec la réforme de la gestion de l'aide telle qu'elle est reflétée dans les principes de la Déclaration de Paris, les instruments de planification nationale et d'élaboration du budget sont de plus en plus utilisés comme principaux mécanismes de gestion de l'ADE. Les priorités des stratégies nationales de développement sont supposées être à la base des stratégies des pays donateurs et de leurs priorités en matière de financement. L'utilisation de l'appui direct au budget, des SWAp, des financements communs et des mécanismes de suivi conjoint a accordé

une importance accrue à la responsabilité complémentaire et réciproque des gouvernements et des donateurs en vue d'obtenir des résultats pertinents et équitables.

Les principes de partenariat et de responsabilité mutuelle entre pays donateurs et pays partenaires requièrent que les pays donateurs tout autant que les gouvernements créent à travers leurs actions un environnement favorable à l'application avec succès des approches de BSG soutenues par l'UNIFEM et d'autres. Par exemple, la BSG ne pourra pas être intégrée avec succès dans le système de gestion des finances publiques, si l'assistance technique fournie par les donateurs en matière de budgétisation fondée sur les résultats n'inclut pas l'équité comme élément clé des résultats escomptés. De manière similaire, si les indicateurs d'évaluation des performances convenus conjointement entre le gouvernement national et les donateurs n'insistent pas sur la performance pour ce qui est des résultats en matière d'égalité entre les sexes, il est improbable que le gouvernement national puisse allouer des budgets à des programmes qui bénéficient équitement aux femmes et qui s'attaquent aux inégalités entre les sexes. À la lumière de ce qui précède, les partisans de l'égalité entre les sexes devraient accorder une attention rigoureuse aux politiques d'aide, aux mécanismes de coordination de l'aide et aux pratiques des donateurs dans leur effort visant à assurer une approche genre dans les systèmes nationaux de planification et de budgétisation.

Comment la BSG peut-elle faciliter une meilleure mise en œuvre des engagements en matière d'égalité entre les sexes?

Le but principal des interventions de la BSG est d'améliorer l'allocation des ressources aux priorités des femmes. Dans ce sens, les interventions de la BSG servent également d'autres finalités y compris le renforcement des liens entre les résultats des politiques économiques et sociales; l'examen des dépenses publiques à la lumière des engagements en matière d'égalité entre les sexes et de développement; l'appui à l'intégration du genre dans la macroéconomie; et le renforcement de la participation de la société civile dans la formulation des politiques économiquesⁱⁱ. Dans le cadre de cette vision, les programmes de BSG appuient l'application d'un ensemble d'outils aux fins d'identification des besoins, de fixation des priorités, de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation. La BSG utilise une approche d'analyse politique simple qui implique l'examen des liens entre les politiques, les données budgétaires et les objectifs de développement à différentes étapes des interventions du développement. En tant que tels, les efforts de BSG interviennent dans un certain nombre de politiques et d'instruments qui se rapportent aux processus de planification et de budgétisation au plan national, sectoriel et local tels que les processus de planification nationale et de coordination de l'aide, les processus d'évaluation et de suivi des performances, et de formulation de politiques liés à la réforme du secteur public, à la décentralisation et de façon plus générale aux politiques économiques affectant l'investissement public et la fourniture des services.

L'illustration ci-dessous décrit les différentes étapes des politiques publiques et donne des exemples de leurs interventions qui sont réalisées à travers la programmation de l'UNIFEM. Cela est généralement présenté sous forme d'un cycle circulaire qui décrit l'interdépendance entre chacune des étapes et l'aspect récurrent du cycle de planification. Cependant, l'intention ici est de démontrer qu'il s'agit d'étapes interdépendantes d'un processus holistique, et qu'il existe des opportunités d'influer sur ce cycle à tout moment dans ce processus. Chacune des étapes de ces politiques publiques décrites dans cet exemple est menée par des acteurs différents et pour les influencer il faut des stratégies et outils différents. Par exemple, les ministères des finances et de la planification sont les organismes clés qui définissent les politiques gouvernementales de planification et de budgétisation. Les acteurs clés chargés de fixer les priorités sont les ministères de tutelle et les agences de la coordination intersectorielle

(par exemple les organismes nationaux chargés des questions des femmes, les conseils nationaux chargés du SIDA, Les commissions de l'environnement, etc.). La programmation, la budgétisation et l'exécution sont menées par les agences sectorielles et locales respectives sous les auspices du Ministère des finances ou des autorités chargées des collectivités locales. Enfin, les fonctions de suivi et évaluation sont menées aussi bien sein du gouvernement (unités de suivi des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, mécanismes conjoints de suivi, mécanismes de suivi internes aux ministères, etc.) qu'en dehors du gouvernement (société civile, Parlement). Si le programme de BSG vise à renforcer l'action gouvernementale de criminalisation des auteurs de violence à l'égard des femmes, alors les interventions doivent être réalisées par les ministères qui doivent prendre en charge les victimes de la violence. Si des contraintes structurelles entravent de telles actions, alors les interventions doivent cibler les ministères en charge de la réglementation du processus de budgétisation, c'est-à-dire les Ministères des finances ou de la planification.

Des politiques aux résultats				
Politiques	Planification et fixation des priorités	Programmation et budgétisation	Exécution	Suivi et évaluation
Intégrer une perspective genre dans les politiques de planification et de budgétisation, par exemple les lettres circulaires, les directives et les réformes y afférentes	Articuler les priorités de genre aux plans national, local et sectoriel Plans et programmes	Identifier les interventions des programmes qui traitent des priorités des femmes Fixer des objectifs Evaluer les coûts et allouer les budgets	Garantir la mise en œuvre effective des programmes et assurer une prestation de services équitable	Inclure des indicateurs ventilés par sexe et sensibles au genre dans le cadre des performances Assurer le suivi des indicateurs Evaluer les résultats liés au genre Rectifier les étapes précédentes à la lumière des résultats obtenus

Les types de changements que les efforts de la BSG cherchent à introduire en vue d'influencer le cycle de planification et de budgétisation comprennent:

- Les changements dans les politiques et cadres réglementaires de planification et de budgétisation tels qu'ils sont déclinés par les Ministères des finances et de la planification en vue de favoriser une planification et une budgétisation sensibles au genre et permettre une fourniture de services plus équitable aux niveaux sectoriel et local. Les Ministères des finances et de la planification ont pour mission d'élaborer les systèmes de gestion des finances publiques, de définir les plafonds budgétaires, de mettre en place des cadres

économiques solides et d'identifier des processus pour l'opérationnalisation des fonctions gouvernementales. Les processus de réforme budgétaire, les stratégies de développement national et les processus de décentralisation sont souvent conduits par les ces ministères. Les documents de politique qui définissent ces systèmes doivent faciliter la budgétisation sensible au genre.

- Des changements dans les capacités nationales en vue d'être en mesure d'appliquer la BSG aux plans sectoriel et local, de s'attaquer aux inégalités entre les sexes et de contribuer à la réalisation des droits des femmes aux niveaux institutionnel et individuel (compétences, missions, autorités et ressources). Cet investissement a ciblé un ensemble de parties prenantes à l'intérieur et en dehors des gouvernements dont les ministères des finances et de la planification, les ministères sectoriels, les gouvernements locaux, les parlements, les organisations de femmes, les groupes de la société civile, les universitaires, etc.
- Des changements dans les plans et budgets sectoriels qui se traduisent par des programmes renforcés et améliorés bénéficiant aux femmes sur une analyse visant à identifier les besoins et la sensibilité au genre (ciblage, programmation, exécution et fourniture de services).
- Des changements dans les cadres et systèmes de suivi des résultats (à l'intérieur et en dehors du gouvernement) y compris le suivi des indicateurs, le suivi par les citoyens et l'analyse budgétaire.

Comme nous l'avons vu plus haut, les approches de BSG devraient également s'appliquer aux politiques des donateurs et aux instruments et processus de coordination de l'aide en vue de veiller à ce que l'aide soit elle aussi sensible au genre et qu'elle contribue en fin de compte à financer l'égalité entre les sexes. Une des voies essentielles pour que l'aide soit sensible au genre c'est de collaborer avec les mécanismes et instruments conjoints de coordination de l'aide qui sont mis en place dans le cadre des structures de gestion de l'aide. Ces instruments englobent les stratégies d'aide conjointe, les protocoles d'accord donateur/gouvernement, les revues et évaluations conjointes, les cadres d'évaluation des performances conjointement convenus et les mécanismes de dialogue y afférents là où l'égalité entre les sexes en tant que principe devrait être systématiquement intégrée. Une autre piste pour que l'aide soit sensible au genre réside dans le renforcement de la responsabilisation individuelle des donateurs à l'égard des préoccupations d'égalité entre les sexes dans leurs pratiques et instruments respectifs de gestion de l'aide tels que les documents de stratégie pays des donateurs, les indicateurs de suivi et les décisions de financement.ⁱⁱⁱ

Quelles sont les normes qui définissent si un budget est sensible aux exigences de l'égalité entre les sexes?

Les normes de qualité et d'échelle de la budgétisation sensible au genre ne sont pas toujours clairement définies. La discussion du financement soulève un certain nombre de questions: par exemple, dans un monde où plusieurs priorités sont en concurrence, qu'est-ce qui peut être considéré comme un financement approprié pour l'égalité entre les sexes? S'agit-il d'un pourcentage du budget total? Quels types d'activités ou de programmes faut-il financer afin de contribuer efficacement à la réalisation des droits des femmes et à leur autonomisation?

Dans certains cas, on peut penser à tort que la BSG ne concerne que le financement de projets spécifiques aux femmes et, par conséquent, que le fait de financer l'acheminement d'eau, les services de soins aux enfants ou des projets d'infrastructure ne relève pas du domaine de la

BSG. Dans d'autres cas, on peut supposer que toute dépense publique en faveur des femmes est susceptible de pallier les inégalités entre les sexes même si aucun investissement n'est réalisé dans des interventions qui contribuent à l'autonomisation des femmes et s'attaquent aux causes structurelles des inégalités entre les sexes. De manière similaire, on pense souvent que lorsqu'une agence gouvernementale ou un donateur affecte une petite part de ses fonds en faveur des femmes, cela signifie que cette agence conçoit sa budgétisation dans une perspective sensible au genre sans tenir compte du fait que les fonds affectés sont disproportionnés par rapport aux besoins et inégalités existant entre les sexes.

L'UNIFEM estime qu'il serait utile d'appliquer les principes de la CEDAW comme base pour expliquer ce qu'on entend par financement de l'égalité entre les sexes et de préciser dans quelles conditions le financement par les gouvernements et les donateurs peut être considéré comme sensible au genre. Ces principes sont les suivants^{iv}:

- **Contribution à une égalité effective:** ce principe signifie que le financement d'actions gouvernementales devrait viser la mise en œuvre des engagements politiques à l'égard de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes y compris des priorités énoncées dans les plans d'action nationaux et programmes en faveur de l'amélioration de la condition féminine. Il inclut également le financement d'actions qui prévoient des mesures temporaires pour la réalisation des droits des femmes ;
- **Non-discrimination:** ce principe signifie que l'intégration du financement du développement par les donateurs et les gouvernements (y compris les dépenses pro-pauvres, les investissements de développement économique) devrait s'orienter vers la suppression des obstacles à l'accès des femmes aux services et ressources et garantir un bénéfice équitable pour les femmes.
- **Efficace:** ce principe signifie que le financement de l'égalité entre les sexes devrait être approprié et correspondre aux besoins afin de veiller à ce que les dépenses publiques consenties conduisent aux résultats escomptés en matière d'égalité entre les sexes.
- **Cohérent et générateur de changement:** ce principe signifie que le financement affecté à l'égalité entre les sexes devrait permettre la création d'un environnement favorable à la réalisation des droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Il doit également apporter un appui aux organisations féminines, à des systèmes de gouvernance et une architecture de genre sensibles au genre au sein de l'Etat. Cela inclut des budgets pour le renforcement des capacités liées au genre au sein de l'Etat en matière de planification, d'exécution, de budgétisation, de performance et de suivi grâce à des mécanismes institutionnels publics de financement tels que les organismes nationaux chargés des droits des femmes, les cellules genre au sein des ministères, (ainsi que les cellules genre des agences donatrices) ; il s'agit également d'assurer des fonds au profit des organisations féminines.

A la lumière de ces principes, il ne faudrait pas comprendre que la BSG devrait disposer d'un budget séparé pour les projets spécifiques aux femmes. Le financement de l'approvisionnement en eau ou des services de soins de santé aux enfants ou de projets d'infrastructure contribue à la réalisation d'une égalité effective entre les sexes. De même, les femmes qui sont confrontées à de plus grands obstacles et à une plus forte discrimination (en raison de leur origine ethnique, du niveau de leurs revenus ou d'autres facteurs) devraient être considérées comme prioritaires en matière de dépenses publiques. Faute de s'atteler de façon volontaire à la satisfaction des besoins des femmes exclues des programmes gouvernementaux, la discrimination à laquelle ces femmes sont exposées ne pourra que s'aggraver. Enfin, la BSG ne se résume pas en un investissement symbolique dans les priorités des femmes. Il s'agit plutôt de déterminer si les

investissements dans l'égalité entre les sexes sont pertinents, s'ils correspondent réellement à une demande existante et s'ils contribuent à réduire les inégalités entre les sexes.

La théorie du changement de la BSG:

La théorie du changement de la BSG dans son sens large peut se résumer ainsi:

Pour réaliser l'objectif de mise en œuvre des engagements d'égalité entre les sexes par les gouvernements, nous devons veiller à ce que les plans, programmes et budgets sectoriels et locaux reflètent de façon accrue les efforts intentionnels de réduction des inégalités entre les sexes. La réalisation d'un tel objectif est possible:

- *Si la volonté politique d'appuyer la mise en œuvre des engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes dans les priorités nationales de développement, les politiques économiques, les lois et les structures de gouvernance existe au sein du gouvernement national, de la société civile et des donateurs*
- *Si les systèmes de planification et de budgétisation permettent de créer un environnement favorable à des actions sensibles au genre (à travers des décisions politiques en matière de financement et de planification, des documents, des directives et des mécanismes opérationnels dont les systèmes de suivi des finances publiques), si les cadres macroéconomiques obligatoires qui influent sur la planification et la budgétisation nationales tels que l'aide, le commerce, les politiques fiscales, sont cohérents avec les obligations d'égalité entre les sexes*
- *Si les différents acteurs disposent de capacités adéquates de planification, budgétisation, exécution et suivi des performances en vue d'atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes*
- *Si des fonds suffisants sont affectés à la mise en œuvre des engagements d'égalité entre les sexes comme cela peut être constaté à travers un apport accru des services et ressources publiques au profit des femmes*
- *Si des mécanismes de reddition des comptes et de suivi existent en vue d'assurer le suivi des performances dans le traitement des exigences d'égalité entre les sexes et s'ils sont utilisés dans la conception et l'exécution des politiques, plans et budgets.*

Programmation des hypothèses et des stratégies:

Cette théorie du changement signifie que les programmes de BSG de l'UNIFEM sont fondés sur les hypothèses suivantes, à savoir que:

- les programmes visent à influencer sur les plans et budgets annuels et semestriels et les instruments et processus liés aux politiques en vue de les rendre davantage conformes aux engagements nationaux en matière d'égalité entre les sexes,
- les programmes sont basés sur une compréhension approfondie de l'analyse fondée sur le genre propre au secteur en vue de déterminer les insuffisances liées au service tout en mettant l'accent sur des groupes particulièrement affectés par l'exclusion.
- les stratégies essentielles de la BSG comportent:
 - l'identification d'éléments probants sur les inégalités et exigences en matière de financement grâce à des outils d'analyse budgétaire selon le genre;
 - le renforcement des capacités des acteurs du secteur public dans le domaine de la BSG
 - le renforcement des capacités de la société civile en matière de plaidoyer et d'analyse;

- la facilitation du dialogue à propos des priorités des femmes entre les décideurs politiques et les défenseurs de l'égalité entre les sexes
- l'appui au plaidoyer des politiques liées à la BSG et aux politiques économiques sensibles au genre.

Les interventions en matière de planification et de budgétisation sensible au genre aux niveaux sectoriel et local nécessitent une approche en deux volets de l'intégration du genre dans l'ensemble des plans et programmes sectoriels, et l'appui aux interventions qui répondent aux priorités spécifiques des femmes. Cette approche peut être poursuivie à travers les mesures suivantes:

- Introduire des modifications dans les programmes et budgets existants (aux niveaux sectoriel et local) en vue d'améliorer leur sensibilité aux inégalités et besoins sexo-spécifiques identifiés. Ces types d'interventions exercent un impact sur les programmes clés qui souvent constituent l'essentiel des dépenses en faveur du développement (par exemple les programmes de réduction de la pauvreté, les plans d'emploi, *les plans de relance*, ainsi que les fonds verticaux dans le cadre des fonds de reconstruction en situation de post-conflit, les programmes d'assistance pays, le VIH/SIDA, etc.)
- Introduire des programmes spécifiques qui ont un impact positif sur l'égalité entre les sexes (les programmes de lutte contre l'abandon scolaire chez les filles, les crèches d'enfants, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'assistance juridique, les programmes d'appui aux droits des femmes à la propriété)
- Se préoccuper des dimensions multidimensionnelles complémentaires relatives aux priorités de genre (par exemple les programmes de scolarisation des filles et d'alimentation scolaire, l'eau, le transport ou la violence à l'égard des femmes dans les systèmes de santé, la police et les systèmes juridiques)
- Concevoir des programmes destinés en particulier à des groupes exclus afin de s'attaquer à leurs besoins spécifiques
- Veiller à ce que les systèmes et cadres de suivi des performances intègrent les indicateurs et normes qui observent les progrès dans le traitement des inégalités identifiées dans l'analyse
- Garantir des financements aux organisations des femmes et des mécanismes institutionnels renforcés en matière de genre au sein de l'Etat.

Mesurer les avancées:

Selon la théorie du changement, les programmes de BSG doivent assurer le suivi des progrès en relation avec les domaines de changement identifiés plus haut. Les programmes peuvent identifier des indicateurs spécifiques pour le suivi de ces progrès à moyen et long terme de la manière suivante:

- Indicateurs de suivi de la contribution à la création d'un environnement favorable pour la BSG
- Indicateurs de suivi des changements qualitatifs dans les plans sectoriels annuels où les priorités en matière de genre sont explicitement articulées et où des actions concrètes pour traiter ces priorités sont déclinées
- Indicateurs de suivi de la sensibilité au genre des allocations et dépenses annuelles dans les programmes gouvernementaux et de l'impact bénéfique amélioré sur les femmes
- Indicateurs de suivi des changements dans la capacité des acteurs concernés à l'intérieur et en dehors du gouvernement afin de garantir une planification et une budgétisation sensibles au genre

- Indicateurs de suivi de l'efficacité des mécanismes de suivi et de performance des programmes gouvernementaux à partir d'une perspective de genre y compris à travers l'utilisation des outils d'analyse budgétaire axée sur le genre, des mécanismes de suivi citoyen et du contrôle parlementaire
- Indicateurs de suivi de l'impact de la planification et la budgétisation gouvernementales sur le traitement des inégalités entre les sexes et la réalisation des droits des femmes dans des domaines identifiés (par exemple la baisse des taux de mortalité maternelle, la réduction de l'abandon scolaire parmi les filles, la baisse des taux d'incidence de la violence à l'égard des femmes).

Conclusion:

Le processus budgétaire est une composante essentielle de la gouvernance. C'est là que se rencontrent les réalités et intérêts politiques, économiques et sociaux intérieurs et extérieurs. Il s'agit également d'un processus qui a de fortes implications pour les performances futures de l'Etat et qui détermine les résultats de ses actions. Au cours des dernières années, il est apparu que la crise des marchés financiers internationaux a un impact sur l'offre et la demande des budgets gouvernementaux dans presque tous les pays du monde. Les crises alimentaire et énergétique ont par ailleurs démontré que l'environnement général qui régit les politiques macroéconomiques, les agendas du commerce et l'aide ne créent peut-être pas des conditions favorables à la réalisation des objectifs du développement et de la croissance économique. Dans ce contexte, le travail de la BSG peut potentiellement contribuer à une vision alternative de la manière de faire des affaires lorsque l'égalité entre les sexes est considérée comme un volet essentiel des normes conventionnelles d'efficacité et d'efficience publique. Les éléments probants qui émergent des analyses et efforts de budgétisation sensible au genre montrent par ailleurs qu'investir dans l'autonomisation des femmes et le renforcement de leurs capacités contribue à réaliser les objectifs globaux de développement.

Les méthodologies relatives au travail de budget fondé sur le genre ont été adaptées à des situations, besoins, intérêts et capacités spécifiques. Pour élaborer des programmes de BSG au niveau pays, il est important de comprendre le contexte politique général dans lequel se situent les préoccupations de planification et budgétisation du secteur public, de politiques fondées sur le genre et de la société civile. A la lumière des opportunités et des points d'entrée existants, il est essentiel que toutes les parties prenantes soient en mesure de s'adapter à la théorie du changement pour l'intervention particulière dans laquelle elles sont impliquées au niveau pays. Les questions suivantes peuvent être utiles pour orienter ce processus en vue de développer une vision commune des programmes UNIFEM au niveau pays.

1. Quel est le problème spécifique que le programme cherche à traiter?
2. Quels sont les changements essentiels requis par le programme pour traiter le problème identifié? (les différents éléments du programme)
3. Quelles stratégies et approches seront utilisées pour mettre en œuvre le programme?
4. Qui se chargera de mettre en œuvre les différents aspects du programme?
5. Quels sont les résultats que le programme réalisera dans le moyen et le long terme?

Notes de fin:

ⁱ ODI, Policy Brief

<http://www.odi.org.uk/resources/download/4900.pdf>

ⁱⁱ Engendering Budgets: A Practitioner's Guide to Understanding and Implementing Gender-Responsive Budgets. AUTHOR: Debbie Budlender and Guy Hewitt DATE: 2003 – “Gendérisation des budgets: Guide du praticien pour comprendre et mettre en œuvre les budgets sensibles au genre. AUTEURS : Debbie Budlender et Guy Hewitt DATE : 2003

ⁱⁱⁱ For further information please see, UNIFEM, Knowledge Briefs: Integrating Gender Responsive Budgeting into the Aid Effectiveness Agenda, 2010 – Pour de plus amples informations, voir UNIFEM, Dossiers d'information: Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, 2010

^{iv} Elson D, Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW, UNIFEM 2006 http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_details&gid=143&Itemid=565 These principles as defined in Elson's book have been agreed to with GRB programme partners during UNIFEM's [Learning Workshop on Financing for Gender Equality and Women's Rights: Methodologies for Tracking the money in Aid and National Budgets \(November 2009\)](#) – Elson D. Budgétisation en faveur des droits des femmes: Suivi des budgets publics en vue de leur conformité avec la CEDAW, UNIFEM 2006 http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_details&gid=143&Itemid=565 Ces principes tels que définis dans l'ouvrage d'Elson ont été convenus avec les partenaires des programmes de BSG lors de l'atelier de formation de l'UNIFEM sur le financement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes : Méthodologies de suivi des fonds dans les budgets de l'aide et les budgets nationaux (novembre 2009).